



GESTION DE BIENS COMMERCIAUX

La procédure pour la recherche de biens commerciaux est la suivante :

- L'entreprise/le privé fournit le descriptif de ses besoins à la Promotion économique, en remplissant le [formulaire d'inscription pour la recherche d'un bien commercial](#).
- Le descriptif reçu sera publié sur le site internet (excepté données confidentielles), via le [listing des objets en recherche](#).
- Les personnes/agences, ayant des biens disponibles, visualisent le listing sur le site internet et, en cas d'objet correspondant, contactent la Promotion économique.
- La Promotion économique met en contact les deux parties. Dès la transaction finalisée, la promotion économique supprime la recherche du tableau.

GESTION DE TERRAINS

La procédure pour la recherche d'un terrain est la suivante :

- L'entreprise/le privé remplit le formulaire [demande de recherche d'un terrain](#) et le renvoie dûment rempli ainsi qu'accompagné d'une lettre officielle, au Président de Sion, à l'adresse mentionnée sur le formulaire.
- La Ville de Sion analyse les possibilités, tant pour des terrains privés que publics, sis sur la commune de Sion.
- Si terrain privé adéquat, la Promotion économique met en relation la personne en recherche, avec la personne possédant ledit terrain disponible.
- Si terrain public adéquat, le dossier est présenté au Conseil Municipal, pour décision.